

SENAC Philippe Urbain	Classe : 1898 Mobilisé	Pensionné	Lien avec Espagnac : non natif / non résident
----------------------------------	-----------------------------------	------------------	--

IDENTIFICATION

Nom : Sénac

Prénoms : Philippe, Urbain

Date et lieu de naissance : 22.04.1878 à Brengues

Date et lieu de décès : 15.02.1949 à Espagnac Sainte-Eulalie

Filiation* : Sénac Jérôme ; Carbonnel Adeline ; domiciliés à Brengues

Profession* : cultivateur

Lieu de résidence* : Espagnac Sainte-Eulalie

Description* : taille : 1,57 m ; cheveux : châains ; instruction 3.

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1898

Conseil révision (décision, motif) : bon pour service armé

Incorporation (date, lieu, unité) : 11.09.1899, 12^{ème} bataillon de chasseurs à pied ; il s'agit certainement du bataillon de chasseurs alpin à pied caserné à Embrun (Hautes-Alpes)

Libération (date et motif) :

Réserves (date, unités, période) :

Versé dans la disponibilité de l'armée d'active le 02.09.1902

Versé dans la réserve de l'armée d'active le 01.11.1902 au 7^{ème} régiment d'infanterie de Cahors ; sans période d'exercice en raison de son engagement dans la légion de la garde républicaine en 1903.

Observations :

Engagement et nommé garde à pied dans la légion de la garde républicaine le 05.12.1903.

Passé à la 13^{ème} légion de Gendarmerie le 14.08.1907 dont l'état-major est à Clermont-Ferrand (il est d'ailleurs vraisemblablement affecté à Aurillac en 1913, où il se marie)

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Classe : 1898

Conseil de révision (date, décision et motif) :

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 02.08.14 à la 13^{ème} légion de Gendarmerie

Situation de famille à la mobilisation : marié (une 1^{ère} fois en 1907 à Capdenac et une seconde en 1913 à Aurillac).

Profession à la mobilisation* : gendarme

Résidence à la mobilisation* : Aurillac

(*) situation établie au vu de la fiche matricule

Chronologie des services :

Rentré à sa brigade le 12.03.16

Passé à la 57^{ème} section de prévôté d'Etapes le 14.10.17

Rentré à sa brigade le 25.02.18

Détaché à la prévôté de l'arrondissement de Colmar le 22.12.18

Récompenses (médailles, citations) :

Médaille commémorative de la grande guerre (loi du 23.06.1920)

Médaille de la victoire (loi du 20.07.1922)

Campagnes contre l'Allemagne : du 02.08.1914 au 30.09.1919

Zone de l'intérieur : 02.08.14 au 05.08.14

Zone des armées : 06.08.14 au 11.03.16

Zone de l'intérieur : 12.03.16 au 13.10.17

Zone des armées : 14.10.17 au 24.02.18

Zone de l'intérieur : 25.02.18 au 21.12.18

Zone des armées : 22.12.18 au 07.08.19

Zone de l'intérieur : 08.08.19 au 30.09.19

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Libération (date, motif, lieu) :

01.10.1919, admis à la retraite proportionnelle, se retire à Espagnac Sainte-Eulalie.

Durée de la mobilisation : 5 ans et 2 mois

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Commission de réforme de Toulouse du 23.01.1920 : maintenu au service armé, pension temporaire pour invalidité de 10% pour « reliquats de gastrites avec troubles gastro-intestinaux chroniques légers »

Philippe, Urbain SENAC					
Age et résidence à la mobilisation : 36 ans ; Aurillac					
13° légion gendarmerie 02.08	57° section de prévôté d'Etapes 14.10			prévôté arrondissement de Colmar 22.12 07.08	
1 9 1 4	1 9 1 5	1 9 1 6	1 9 1 7	1 9 1 8	1 9 1 9
05.08	16.03		25.02		01.10
Zone des armées	retour à la brigade		retour à la brigade		démobilisé / retraite
Zone de l'intérieur	Zone des armées	Armée d'orient	convalescence		

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

Commission de réforme de Toulouse du 18.01.1922 : maintenu au service armé, invalidité inférieure à 10% pour « troubles gastro-intestinaux »

Passé à la réserve de la 17^{ème} légion de Gendarmerie de Toulouse le 13.07.1923 et rattaché à la brigade de Saint-Céré

Résidence à la mobilisation :

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) : libéré des obligations militaires le 10.11.1927

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil

Historique de la 13^{ème} légion de gendarmerie, éditions Charles Lavauzelle, Paris, 1922

Yann Galera *Les prévôtés vues par les Poilus*, Guerres mondiales et conflits contemporains (n° 210), PUF, 2003

DIVERS

1 – Etat des services militaires :

Engagé dans la gendarmerie à partir de 1903, il est nommé garde à pied dans la légion de la garde républicaine le 5 décembre 1903.

Il rejoint ensuite la 13^{ème} légion de Gendarmerie (état-major est à Clermont-Ferrand) en août 1907 et semble avoir été affecté en brigade à Aurillac, où il se marie en 1913.

Bien que sa fiche matricule ne le précise pas, c'est au titre de cette unité qu'il semble avoir été mobilisé le 2 août 1914, rejoignant la zone des armées dès le 5 août.

Il fait ainsi parti des quelques 550 gendarmes (sur les 1 130 de la 13^{ème} Légion) partis au front, notamment dans les différents détachements prévôtaux constitués par la légion au profit de la I^{ère} armée.

Philippe Urbain Sénac effectua 3 périodes en zone des armées, entrecoupées de retour en zone de l'intérieur à la brigade d'affectation.

Le premier séjour en zone des armées qui débute dès la mobilisation et également le plus long (19 mois du 06.08.14 au 11.03.16) est le moins bien documenté.

La fiche matricule précise qu'il aurait été affecté à compter du 2 avril 1915 à la force publique et à la garde du quartier général puis passé à la prévôté d'étapes à partir du 20 mai 1915, mais ces mentions ont été barrées et non remplacées par d'autres précisions sur son emploi durant cette 1^{ère} période aux armées.

Il rentre à sa brigade le 12 mars 1916 et y demeure près d'un an et demi jusqu'il soit renvoyé en zone des armées pour la deuxième fois du 14 octobre 1917 au 25 février 1918. Il passe ce court séjour d'à peine 4 mois, à la 57^{ème} section de prévôté d'Etapes.

Il réintègre le 25 février 1918 sa brigade (vraisemblablement à Aurillac) où il sert jusqu'au 21 décembre 1918 lorsqu'il est renvoyé en zone des armées pour la troisième et dernière fois. Il est alors détaché à la prévôté de l'arrondissement de Colmar jusqu'au 7 août 1919.

Il revient enfin en zone de l'intérieur, sans que l'on sache s'il est de retour à sa brigade (ce qui est probable) ou en service prévôtal en zone de l'intérieur, jusqu'à son admission à la retraite le 1^{er} octobre 1919.

Il se retire alors à Espagnac Sainte-Eulalie, où il semble demeurer jusqu'à son décès qui interviendra dans cette même commune trente ans plus tard.

Il obtient en février 1920 une pension temporaire pour des troubles gastriques entraînant une invalidité de 10 %. Cette pension sera supprimée début 1922, son invalidité passant à moins de 10 %.

Maintenu au service armé, il est passé en 1923 à la réserve de la 17^{ème} légion de gendarmerie (celle de région de Toulouse) et rattaché dans cet emploi de réserve à la brigade de Saint-Céré jusqu'à sa libération de toutes les obligations militaires prononcée en novembre 1927.

2 – liens avec Espagnac :

Né à Brengues, il n'existe pas de preuve d'un lien avec la commune d'Espagnac Sainte-Eulalie avant la fin de la guerre lorsqu'il se retire à Espagnac lorsqu'il est admis à la retraite le 1^{er} octobre 1919. Il semble ensuite y être demeuré, puisque qu'il décède à Espagnac le 15 février 1949.

3 – Prévôté aux armées :

Les missions dites militaires de la gendarmerie se trouvent largement étendues à la mobilisation. Les missions qui leur sont dévolues essentiellement dans les détachements prévôtaux (mais pas seulement) consistent à organiser et accompagner les convois et trains d'équipages, assurer la police des cantonnements, contrôler les déplacements, assurer la circulation sur les axes de circulation, s'assurer de la régularité de la situation des mobilisables (vérification des permissions, des livrets militaires, ...). Les gendarmes mobilisés assurent d'importants services de garde des quartier généraux par exemple et ont aussi des fonctions répressives contre le pillage, la surveillance des zones occupées, le respect des règlements militaires (y compris usage de l'alcool aux cantonnements, mais aussi faits d'espionnage ou incitations défaitistes).

Au total plus de 17 000 gendarmes ont, par relèves successives, participé au cours de la guerre à des formations prévôtales (avec maximal de 6 000 prévôts présents en même temps en zone des armées). Leur réputation auprès des poilus est mauvaise, en raison même de leurs missions, de leur statut de militaire professionnel alors qu'ils sont ressentis comme des « planqués ».



Gardes à pied et à cheval de la garde républicaine au début du XX^e siècle